

Clément HOURSEAU - Conseil en Investissement Financier

21 rue Pierre Gagnaire, 45340 BOISCOMMUN - Siren : 510052434 - ORIAS : 21009393 - Adhérent de la Compagnie CIF

Cabinet : Clément HOURSEAU

Forme juridique : Entreprise Individuelle

Adresse siège social : 21 rue Pierre Gagnaire, 45340 BOISCOMMUN (France)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

En application de l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF), je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF association professionnelle agréée par l'AMF

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

Activité pour laquelle je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit (primes ou cotisations).

Dans l'exercice de mon activité de CIF, je suis susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante :

- Le conseil en investissement indépendant consiste à évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement de nos clients puissent être atteints de manière appropriée, et ne doivent pas se limiter aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec eux-mêmes ou d'autres entités avec lesquelles ils ont des relations juridiques ou économiques telles que des relations contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Toute rétrocession de commissions perçue sera restituée à notre client. Ce conseil est rémunéré sous forme d'honoraires.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

Liste des partenaires

Partenaires avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique (soit + 10 % de détention du capital) ou commerciale.

CIF	AUCUN
-----	-------

Enfin, je vous confirme que conformément au Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF.

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révèlera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Clément HOURSEAU

Document remis le : / /

Signature du client